

Charte pour les droits des femmes

Les droits des femmes ne sont négociables dans aucune société et dans aucune religion. Les droits humains, et donc également les droits des femmes, ne sont pas négociables, en Suisse comme ailleurs. Dès sa naissance, chaque individu a des droits qui lui appartiennent indépendamment de son sexe, de sa culture ou de sa religion. Cette charte indique sans détour quels sont ces droits et comment ils correspondent à un standard que tout le monde doit respecter quelle que soit sa vision politique ou religieuse. **Avec cette charte, nous nous engageons clairement contre une politique symboliste et pour un débat clair et ouvert.**

Les violations des droits humains doivent être ouvertement nommées, traitées sans parti pris et poursuivies de manière conséquente. Tant le relativisme culturel qu'une attitude patriarcale dépassée s'opposant aux droits des femmes doivent être proscrits. L'adhésion et la ratification par la Suisse des conventions internationales telles que la Déclaration internationale des droits humains ou la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes obligent notre pays à respecter et à mettre en œuvre leurs principes dans la pratique juridique nationale. De même, en Suisse, la Constitution fédérale doit être respectée par tout le monde indépendamment de l'appartenance culturelle, politique, sociale ou religieuse. Ceci vaut tant pour les personnes immigrées que pour les Suisses et les Suissesses.

1. Droits égaux pour toutes et tous

Droit à l'application des droits humains internationaux et de la Constitution – refus d'un ordre juridique parallèle

L'égalité n'est négociable pour personne !

2. Droit à l'autodétermination

Liberté d'opinion et d'expression

Liberté d'orientation sexuelle

Droit de vivre sa religion

3. Droit à la santé

Droit à un corps sain et sans mutilations

Droit aux soins médicaux

Droit à la contraception et à la santé sexuelle et reproductive

4. Droit à un corps autodéterminé

Droit d'être reconnu comme sujet de droit et de n'être ni stigmatisé selon son sexe ni voilé intégralement, ni contrainte de se voiler d'une quelconque manière.

Droit de faire du sport et de se mouvoir librement

Droit à l'avortement

5. Droit à la sécurité

Dans l'espace public, sur la route et dans la rue

À la maison, à son domicile

6. Droit à la formation

Droit à une formation de base

Droit à une formation continue

Droit à l'apprentissage des langues

Droit à une formation respectant les différences de genre

7. Droit à des conditions de travail non discriminatoires

Droit à l'indépendance économique

Droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale

Accès égalitaire à des postes de cadres et possibilité de faire carrière

Répartition égale entre femmes et hommes du travail rémunéré et non rémunéré

8. Droit à une participation à la politique, à la société et à la culture